GDS

BOVIN. La babésiose ou piroplasmose bovine est une maladie parasitaire des bovins adultes due à un protozoaire, petit parasite microscopique qui vit dans le sang des animaux atteints

La piroplasmose bovine

Sa multiplication dans les globules rouges provoque leur éclatement, les parasites ainsi libérés vont coloniser d'autres globules et les faire éclater à nouveau. Tous les troubles observés découlent de ces phénomènes et de la surcharge des organes d'épuration (foie, reins) qui doivent éliminer les produits de dégradation des globules, au risque d'une insuffisance hépatique et/ou rénale.

Une maladie transmise par des tiques

Les tiques vivent dans les sous-bois, les lisières de forets ou les prairies humides, les réservoirs de ces parasites étant particulièrement présents en forêt en France. La femelle tique pond des œufs qui donnent naissance à des larves. La larve cherche un hôte, en général un micro-mammifère, pour prendre un repas de sang. Une fois gorgée, elle tombe sur le sol où elle va se transformer en nymphe. Celle-ci recherche à son tour un hôte et se gorge de sang, une fois repue elle tombe sur le sol et se transforme en adulte. Cet adulte va se fixer sur un dernier hôte, se gaver de sang puis tomber sur le sol où il se reproduit. Le cycle (figure 1) est ainsi bouclé en un an et demi à 3 ans suivant la température. Toutes les tiques ne sont pas porteuses de piroplasmes. Par contre, lorsqu'une tique porteuse pique un bovin, elle le contamine. Classiquement, beaucoup d'éleveurs connaissent des « *prés à piroplasmose* » sur un secteur donné. Cependant, les modifications climatiques, les circulations de bovins, l'agrandissement des structures, la circulation de la faune sauvage, génèrent des extensions des zones présentant des tiques porteuses de piroplasmes. Le risque de maladie et la densité de tiques sont directement corrélés au nombre de jours à plus de 8°C sur l'année ainsi qu'à la fréquence des pluies, les tiques supportant mal l'extrême sécheresse.

Dans un milieu contaminé, les bovins qui sont toujours en contact avec des tiques porteuses de piroplasmes peuvent développer une immunité transmise aux descendants. Cette prémunition est entretenue au cours des années par les contaminations successives. Ainsi, la maladie n'est présente dans l'exploitation que lors d'introduction d'animaux non-prémunis ou sur un animal prémuni affaibli à la suite de maladie ou de stress qui ont entraîné la diminution des défenses de l'organisme. Mais la maladie peut aussi être introduite via des animaux porteurs non malades issus d'une autre exploitation... Les tiques locales en les piquant pourront alors disséminer les infections ! On peut aussi observer une émergence en cas d'acquisition de nouveaux terrains ou lorsque l'éleveur défriche des parcelles qui n'étaient pas pâturées antérieurement ! Les bovins pourront en effet être alors en contact avec des tiques porteuses de parasites ou de germes pour lesquels aucune immunité n'est préexistante.

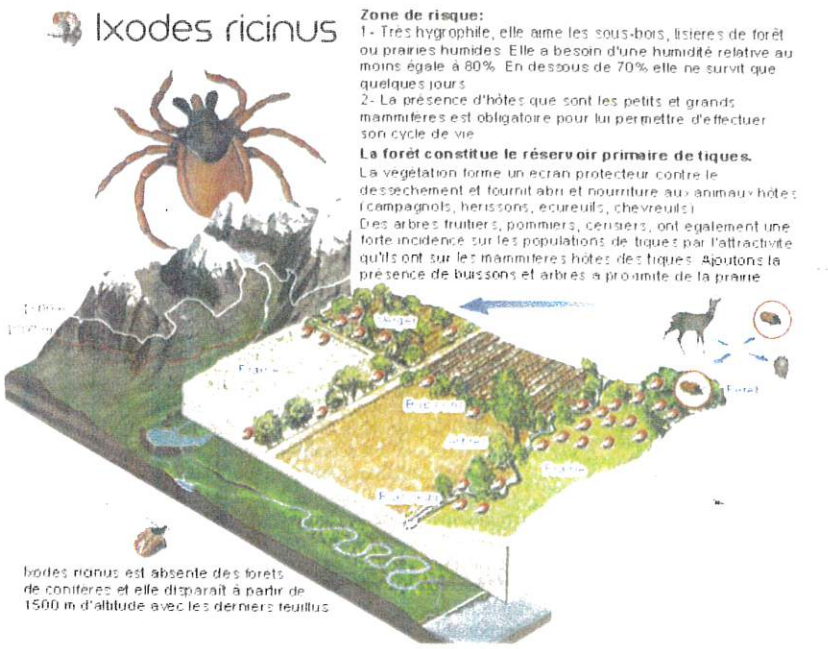

Figure 2 : Caractéristiques du Biotope d'Ixodes Ricinus

La première prévention consiste donc à éviter de mettre des animaux sensibles dans des pâtures à risque en période dangereuse. On ne peut détruire les tiques dans tout le milieu extérieur mais il est possible d'empêcher leur fixation sur les bovins avec des acaricides qui tuent également les tiques déjà fixées. La fréquence des traitements est fonction de la rémanence des produits choisis. La chimio prévention (Carbésia® 2,5 mg/kg – délai d'attente viande 213 jours et délai d'attente lait 6 jours), puis la mise en contact des animaux avec des tiques infectées permet la mise en place de l'immunité concomitante. Il est évident que dans ce cas, il ne sera pas utilisé d'acaricides empêchant les tiques de se fixer sur l'animal.

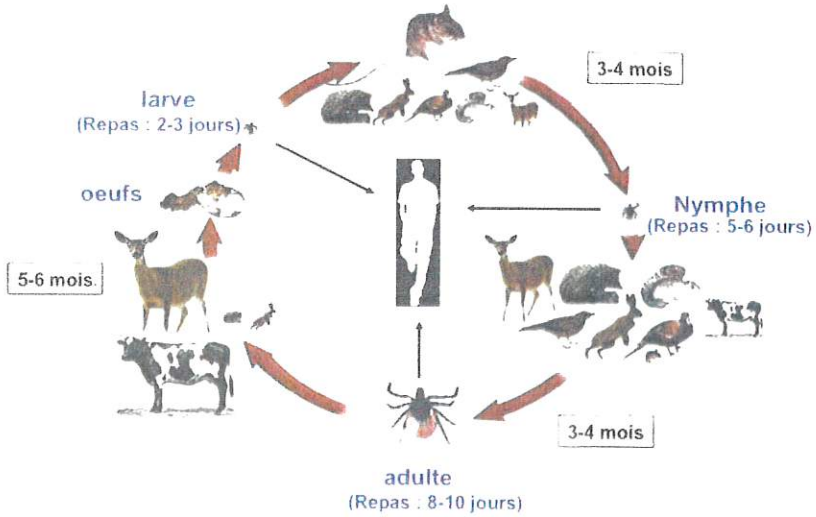

Figure 1 : Cycle habituel de Ixodes Ricinus, une des principales tiques vectrices de la Piroplasmose en France

Une maladie saisonnière mais qui peut apparaître à tout moment

La maladie est saisonnière : printemps et automne sont les saisons favorables au développement des tiques, mais une piroplasmose clinique peut apparaître à tout moment. Les dates d'apparition de la maladie dépendent des aléas climatiques : dès le mois de février parfois, lors d'hivers doux et de printemps précoces. Classiquement, la vigilance doit redoubler pendant les mois de mai à juin...amis en cas d'été pluvieux, la surveillance doit persister. A noter que l'incubation peut durer de une à 3 semaines après inoculation du parasite...

Des protozoaires variés en cause avec des hôtes plus ou moins ciblés

Il faut noter que même si on parle couramment de « LA » piroplasmose, on devrait plutôt évoquer les piroplasmoses car cet ensemble de syndromes peuvent être liés à la contamination par au moins 4 parasites courants différents en France ; il existe plus de 73 espèces différentes de Babesia dans le monde dont 12 affectent les animaux domestiques...En fonction du parasite en cause, la maladie sera plus ou moins grave et le type d'animaux sensibles peut varier ; seule constante, des signes associant la fièvre, la baisse de l'appétit et une « jaunisse » plus ou moins marquée selon le degré de surcharge du foie ! (Voir tableau 1)

Une attention renforcée pour détecter les signes cliniques

Le seul signe caractéristique chez les bovins est le « pissement de sang ». Il s'agit de l'émission d'urines foncées (couleur café) et mousseuses. D'autres symptômes peuvent faire suspecter la piroplasmose

GDS

Agent pathogène	Tique vectrice	Hôte de la tique	Pathogénicité	Localisation
Babesia bigemina	Boophilus spp Rhipicephalus bursa	Bovidés, Equidés, ovins, caprins, cervidés	Moyenne à Forte	Sud de l'Europe
Babesia bovis	Boophilus spp Rhipicephalus bursa	Bovidés, Equidés, ovins, caprins, cervidés	Forte	Europe tempérée à chaude, Corse
Babesia divergens	Ixodes ricinus	Vertébrés	Moyenne à forte	Fréquente en France
Babesia major	Haemaphysalis punctata	Ongulés, chien, oiseaux	Faible	France (Sud-Ouest) Europe du Nord tempérée

Tableau 1 : Les parasites agents de la Piroplasmose en

mais ils ne sont pas constants ou caractéristiques. Diarrhée en jets fins, projetés loin derrière l'animal, hyperthermie à plus de 40°C, diminution brutale de la production laitière, baisse ou arrêt de la prise alimentaire, prostration, muqueuses blanches puis jaunes...
Ces différents signes ne sont cependant pas systématiques d'où la nécessité d'une observation quotidienne attentive des bovins adultes dans les zones et périodes à risques.

Un traitement précoce nécessaire

Le traitement doit être précoce pour être efficace et éviter que la maladie ne laisse des séquelles (sur le foie et les reins notamment). L'Imidocarbe (Carbesia®) est utilisé pour détruire les piroplasmes. Si la maladie a été détectée tardivement, un traitement complémentaire devra être mis en œuvre en fonction de l'état de l'animal pour compenser l'anémie due à la destruction des globules rouges et soutenir les fonctions hépatiques et rénales (perfusion, traitement symptomatique, transfusion...). Les résultats sont alors très inconstants...

Une prévention basée sur la prémunition immunitaire et sur certains médicaments

Dans les zones infectées, on peut recommander de privilégier le renouvellement interne pour n'avoir que des populations prémunies ; en cas d'achat, il est indispensable de cibler des animaux jeunes, en âge de s'immuniser sans signe clinique ou de mettre en place une prévention : chimio prévention avec Carbésia®, utilisation de répulsifs comme des seaux à base d'ail...

Une zoonose émergente

Depuis le premier cas humain mortel découvert en 1957 en Yougoslavie, une dizaine de cas de babésioses humaines ont été décrits en France. Cette infection constitue une urgence médicale, surtout chez les sujets ayant subi l'ablation de la rate, organe majeur dans la résistance à ces maladies. Ces cas humains semblent être sous-estimés par la ressemblance des signes cliniques avec la Malaria.

Une lutte et une prévention à adapter chez les bovins

Ces dernières années, les conditions climatiques hivernales favorables ont permis un développement important des tiques, agent de transmission de la piroplasmose. Le risque principal est la coexistence d'une proportion identique d'animaux prémunis et d'animaux naïfs dans une population : les premiers véhiculent largement la maladie et les tiques, les seconds constituent une population sensible qui exprimera la maladie clinique. Le traitement des tiques sur l'animal ou l'utilisation de répulsifs peut alors être recommandé. Cette situation peut aussi s'observer lors d'extension de zones présentant des tiques contaminées où l'on voit apparaître des cas cliniques. (Défriche, acquisition de nouveaux terrains).
La surveillance régulière de l'ensemble des animaux est souvent le seul moyen de limiter les pertes liées à ces infestations...

DV Christelle Roy, GCDS

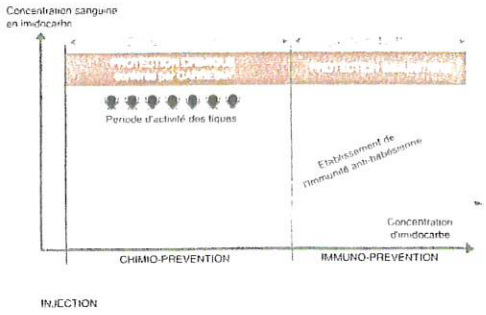

VIE PRATIQUE

CHRONIQUE JURIDIQUE. Les limites du statut du fermage en cas d'intégration des terres dans le domaine d'une personne publique

Le statut du fermage, d'application d'ordre public, a été créé dans le but de protéger l'outil de production des exploitants, en introduisant notamment une durée minimum de 9 ans et un droit au renouvellement.
Pour autant ces principes viennent se heurter à la protection de la propriété des personnes publiques (Etat, collectivité territoriale...), divisée en deux catégories, les biens relevant du domaine privé, dont il est possible de disposer, et les biens relevant du domaine public, dont la propriété est imprescriptible et inaliénable.
Quel régime s'applique aux biens donnés par bail à ferme par une personne privé, qui sont ensuite vendues ou préemptées par une personne de droit public ?

Si les terres sont intégrées au domaine public

Un arrêt du Conseil d'Etat en date du 7 juin 2023 est venu préciser les dispositions que devaient respecter les acquéreurs publics de parcelles soumises à un bail rural et les contraintes qui s'imposent à l'exploitant. Par principe, les terres qui basculent dans le domaine public ne peuvent faire l'objet d'un renouvellement du bail en cours. L'exploitant devra donc libérer les lieux ou obtenir une convention d'occupation précaire à l'issu du bail en cours.
La personne publique peut toutefois dénoncer le bail à tout moment, dès son incorporation dans le domaine public, sans attendre son échéance. Si elle laisse l'exploitant en place, l'activité agricole devra préserver l'intégrité du domaine public en respectant les obligations attachées à la zone dont dépendent les terres (en l'espèce il s'agissait du domaine du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres), sous peine de sanctions pénales cumulable avec une contravention de grande voirie.

Si les terres sont intégrées au domaine privé

L'article L 415-11 du code rural et de la pêche maritime dispose que les baux du domaine des personnes publiques qui portent sur des biens ruraux sont soumis au statut du fermage.
Pour autant, le preneur ne bénéficie pas d'un droit au renouvellement lorsque, 18 mois avant la fin du bail, le bailleur lui a fait savoir sa décision d'utiliser les biens à une fin d'intérêt général. De même la résiliation du bail peut intervenir à tout moment lorsque les biens sont nécessaires à la réalisation d'un projet déclaré d'utilité publique.
Enfin, le droit de préemption du preneur est exclu si les biens sont vendus à un organisme ayant un but d'intérêt public et sont nécessaires à la réalisation de l'objectif poursuivi par cet organisme.

Des contraintes environnementales peuvent au surplus s'imposer au moment du renouvellement ou de la conclusion du bail, lorsque les biens sont situés dans « les zones de rétention temporaire des eaux de crues ou de ruissellement ou les zones à mobilité d'un cours d'eau », « les zones stratégiques pour la gestion de l'eau » ou « les périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines ».

Caroline Lombardo

CHRONIQUE OVINE. Des passages en salle de traite pour familiariser les agnelles

L'apprentissage des agnelles à la traite est pénible pour les éleveurs et stressant pour les animaux. L'une des méthodes pour simplifier le travail aux premiers passages à la salle de traite consiste à habituer les jeunes femelles à y passer un à deux mois avant la mise-bas. Les agnelles doivent à la fois être assez âgées pour être à la bonne hauteur des cornadis et pas trop proches de l'agnelage pour des raisons de bien-être. L'apprentissage est ainsi réalisé sur une période de travail moins chargée, ce qui permet de le faire dans les meilleures conditions.

8 passages une fois par jour

Huit passages, à raison d'un par jour suffisent pour réaliser cet apprentissage.
Ainsi, les agnelles se placent toutes seules en début de campagne de traite. Elles sont plus calmes. Le niveau sonore dans la salle de traite s'en ressent : 62 décibels contre 98 pour des agnelles novices (80 décibels est le seuil à ne pas dépasser pour l'oreille humaine). Grâce à cet apprentissage, une personne suffit pour la traite et le travail est moins pénible. Les jeunes femelles acceptent beaucoup plus rapidement le branchement des faisceaux trayeurs. Sur un lot de 40 agnelles par exemple, le gain de temps est estimé à 20 minutes par jour. L'intégration d'adultes dans le lot d'agnelles, au moins 5 jours avant, facilite le passage, par effet de mimétisme.
Pour en savoir plus, des vidéos, fiches techniques et replays de webinaires sont disponibles sur astraovin.idele.fr.

Laurence Sagot, Idele/CIIRPO